

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/6/2024

Dossier complet le :

29/8/2024

N° d'enregistrement :

2024-8096

1. Intitulé du projet

Aménagement du chemin vert du Plateau Picard

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom De Beule

Prénom Olivier

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes du Plateau Picard

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

FUMAROLI Geoffrey - Directeur Général des Services

RCS / SIRET

2 4 6 0 0 0 5 6 6 0 0 0 2 5

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6c)	Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10km (19km).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur le plateau Picard (sur les communes de Saint-Just-en-Chaussée, Plainval, Maignelay-Montigny, Crèvecœur-le-Petit, Ferrières, Dompierre, Domfront, Royaucourt (Domélien)), sur une ancienne voie ferrée allant de Royaucourt à St Just en Chaussée.

Le projet consiste en la création d'un chemin de randonnée "multi-usages" réservé au déplacement non motorisés sur une longueur de 19km.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont multiples :

- Création d'un chemin de randonnée "multi-usages" réservé au déplacement non motorisés;
- Mise en valeur des territoires traversés (monuments historiques de Maignelay-Montigny, centre de Ferrières, fermes et granges de Plainval) ou de communes à proximité (église de Ravenel, Abbaye de St Martin aux Bois);
- Développement d'un tourisme "vert" et pédagogique par la mise en valeur, la préservation et le développement de la biodiversité : arbres et sites remarquables;
- Développement de la biodiversité avec la plantation de haies variées propices à la faune sauvage locale;
- Encourager l'utilisation du vélo pour les élèves des deux collèges de Saint-Just en Chaussée et Maignelay-Montigny en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Oise et pour les salariés travaillant à proximité;
- Développer une activité touristique spécifique : le tourisme de mémoire (cimetière militaire, circuits e Maison d'accueil des Chars de Courcelles-Epayelles), le tourisme lié à l'histoire du territoire (anciennes gares, acien quai), et le tourisme architectural;
- Offrir un ou des lieux de promenade "dominical" pour les habitants du territoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le tracé est divisé en 2 tronçons. Le premier relie la commune de Saint-Just-en-Chaussée (place Théron) à la sortie d'agglomération de la commune de Maignelay-Montigny. Le second relie la commune de Maignelay-Montigny à la commune de Royaucourt (jusque l'Eglise Saint Aquilin).

Lors des travaux, plusieurs cas de figure sont possibles :

- Le chemin est existant et est adapté aux cycles, seul un balisage sera mit en place;
- Le chemin est existant mais pas assez large ou le revêtement non adapté. Il pourra être élargi jusqu'à 3m (largeur totale) et un nouveau revêtement sera posé (grave compactée, stabilisé renforcé ou enrobé) sur les fondations existantes pour être adapté aux cycles;
- Le passage est impossible : création d'un cheminement sur 1.5 à 3m de largeur avec un revêtement adapté (grave compacté, stabilisé renforcé ou enrobé), un débroussaillage peut être nécessaire;

Création de trottoir sur certaines portions du tracé pour assurer la sécurité des usagers dans les communes.

Des aires de repos seront aménagées à Plainval, Maignelay-Montigny, Crèvecœur-le-Petit, Ferrières, Dompierre, Royaucourt (Domélien).

Des noues et fossés seront également créés principalement en milieu urbain.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le tracé sera une liaison douce destinée aux déplacements non motorisés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement (Annexe1- Seuil de défrichement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Annexe 2 - Dimensionnement	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Point de départ : Saint-Just en
Chassée
Arrivée : Royaucourt (hameau de
Domélien).

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 2 ° 2 5 ' 4 6 " 4E Lat. 4 9 ° 3 0 ' 1 3 " 0N

Point d'arrivée :

Long. 0 2 ° 3 3 ' 4 0 " 0E Lat. 4 9 ° 3 6 ' 4 7 " 6N

Communes traversées :

Saint-Just en Chaussée, Plainval, Maignelay-Montigny, Crèvecœur-le-Petit, Ferrières,
Dompierre, Domfront, Royaucourt

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le tracé traverse la ZNIEFF de type I : Larris de Ferrières et de Crèvecœur-le-Petit (id.220220021).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	A proximité de : -A Royaucourt (Domélien) : l'église St Aquilin; - A Maignelay-Montigny : la Croix de chemin (route de Montigny), l'église Ste Marie-Madelaine de Maignelay, l'église St Martin de Montigny, la Chapelle (route de Tricot), le Château et son enceinte.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le tracé passe dans une zone à dominante humide selon l'Agence de l'eau Artois Picardie sur les communes de Dompierre, Domfront et Royaucourt (Domélien). (Annexe 3, le tracé du parcours est matérialisé en rouge)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le tracé passe sur la route qui longe des sites et sols pollués : - Agro Picardie S.C.A. à Dompierre, site BASIAS - Dépôt de Goudron; Dubois roger (Ets) et Éléments béton de Picardie à Maignelay-Montigny, site BASIAS
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	- Maignelay-Montigny : ZRE Aronde et Albien St Just en Chaussée, Plainval, Crèvecœur-le-Petit, Ferrières, Dompierre, Domfront et Royaucourt (Domélien) : ZRE Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	- Ferrières : périmètre de protection de captage (PC) rapproché et éloigné; -Maignelay-Montigny : PP rapproché et éloigné. (Annexe 4-PPC)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	A 15.5km du site Natura 2000 directive habitats id.FR2200359; A 8.2km du site Natura 2000 directive habitats id.FR2200369; A 14km du site Natura 2000 directive habitats id.FR2200377; A 18km du site Natura 2000 directive habitats id.FR2200378
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- Risque d'inondation par remontée de nappe naturelle, ruissellement, couée de boue et par crue à débordement lent de cours d'eau (PAPI 80DREAL20150001 - Vallée de Somme); - Risque sismique très faible à faible; - Exposition au retrait et gonflement des argile faible à moyen le long du parcours.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Déplacements non motorisés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Favorise la locomotion douce (non motorisée)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

"Vue les habitats présents et l'absence d'espèce protégée hormis l'avifaune, les aménagements auront un impact réduit sur l'environnement. Il faudra néanmoins respecter quelques mesures de réduction d'impact comme la réalisation des travaux en dehors de la période de nidification de l'avifaune qui peuple les bois et bosquets de l'ancienne voie de chemin de fer." Selon l'inventaire habitat faune flore réalisé par ECO'logiC.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 - Seuil de défrichement
Annexe 2 - Dimensionnement
Annexe 3 - Zones à dominante humide
Annexe 4 - PPC
Annexe 5 - Compléments
Annexe 6 - Inventaire Habitats Faune Flore - Plateau Picard

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Villeneuve d'Ascq

le, 27 Juin 2024

Signature

OMNIUM GENERAL D'INGENIERIE
S.A.S. au capital de 250 000 €
27, rue Gambetta - 59600 MONTEUIL - FRANCE
Tél : +33 1 41 58 55 69 - Fax : +33 1 41 58 55 69
RCS BORDEAUX 384 000 807 B - APE 7112 B